

Les 10 recommandations de RSF pour sortir la liberté de la presse de l'impasse en Bulgarie

Reporters sans frontières (RSF) publie 10 nouvelles recommandations pour contribuer à faire de la liberté de la presse en Bulgarie un sujet de débat politique et sociétal avant les élections législatives qui marquent une nouvelle étape dans la vie politique du pays. Les recommandations, qui sont adressées principalement aux partis et mouvements politiques bulgares, ont été préalablement consultées avec les experts de médias bulgares. Elles s'ajoutent à la proposition de RSF, soumise au gouvernement bulgare en mars 2020 et restée sans réponse, d'[instaurer une commission nationale indépendante et pluraliste pour l'amélioration de la liberté de la presse en Bulgarie](#).

Sécurité des journalistes

- 1. Renforcer la sécurité des journalistes et accélérer le traitement des crimes commis à leur encontre**, par exemple :
 - a. garantir l'indépendance institutionnelle et la transparence de la police, de l'office du procureur et des tribunaux, et promouvoir en général l'État de droit;
 - b. confier les cas de violences policières contre les journalistes à une unité d'inspection policière centralisée et indépendante;
 - c. créer un système d'alerte rapide permettant aux journalistes de rapporter immédiatement les violences à leur encontre via une ligne téléphonique dédiée ou une application mobile;
 - d. dénoncer publiquement et promptement les attaques physiques et verbales contre les journalistes, et s'abstenir de toute attaque politique contre eux pouvant les exposer à d'autres menaces en ligne et hors-ligne;
 - e. ouvrir le débat public sur l'augmentation des peines sanctionnant les violences physiques contre les journalistes.

- 2. Protéger les médias contre le harcèlement judiciaire sous forme de poursuites arbitraires ou de criminalisation de leur travail**, par exemple :
 - a. accroître la transparence et le cadre de responsabilités des procédures de loi ciblant les journalistes, les propriétaires et les responsables des médias, ainsi que les donateurs privés des médias;
 - b. demander à la Commission européenne de proposer une législation à l'échelle européenne afin d'établir des standards de protection en introduisant des garanties procédurales aux victimes de procédures-bâillon (SLAPP) et en combinant des mesures préventives pour bloquer les poursuites abusives;
 - c. réduire les amendes légales pour diffamation des fonctionnaires au niveau des amendes pour diffamation des autres personnes.

Financement des médias

- 3. Distribuer les fonds publics publicitaires et communicationnels selon des critères clairement définis et transparents**, par exemple :
 - a. publier régulièrement, au moins tous les six mois, les données brutes et une analyse du financement des médias par les fonds de l'Union européenne, les marchés publics, et la publicité d'Etat et des entreprises d'Etat;
 - b. adopter un règlement clair et transparent sur les relations financières entre les autorités nationales et locales d'une part et les médias nationaux et locaux d'autre part;
 - c. mettre un terme à la pratique répandue qui consiste à "acheter" une couverture médiatique complaisante en plaçant des annonces publicitaires dans certains médias;
 - d. mettre fin à l'utilisation de sociétés intermédiaires qui distribuent les fonds européens de manière opaque et non transparente.

- 4. Reconsidérer l'allocation des fonds publics aux médias qui violent systématiquement les normes éthiques du journalisme** telles que le Code d'éthique bulgare et la Déclaration de Munich sur les droits et les devoirs des journalistes, par exemple :
 - a. agir sur la base d'éventuelles recommandations du Comité d'éthique des médias qui devrait déterminer quels médias diffusent intentionnellement et de manière répétée de fausses informations, utilisent des discours haineux et encouragent la discrimination de certains groupes de la société.

L'accès des médias à l'information publique

- 5. Améliorer l'accès à l'information en consultation avec les professionnels des médias**, par exemple :
 - a. amender la loi sur la liberté de l'information afin d'élargir son champ d'application et de limiter les motifs possibles de refus d'accès;
 - b. accroître l'accessibilité des déclarations de propriété des hauts fonctionnaires, du registre du commerce, du registre de la propriété et des registres des tribunaux et des procureurs.

- 6. Veiller à ce que les demandes de tous les journalistes et de tous les médias soient traitées de la même manière par les services de presse des institutions publiques**, par exemple :
 - a. adopter des normes claires et axées sur la liberté de la presse et veiller à ce que les journalistes critiques à l'égard du gouvernement ne soient pas soumis à des restrictions dans l'accès de l'information.

- 7. Renforcer l'indépendance des médias publics - l'Agence de presse bulgare (BTA), la Télévision nationale bulgare (BNT) et la Radio nationale bulgare (BNR), par exemple :**
 - a. énoncer clairement le mandat des médias publics dans la législation, tout en garantissant la transparence de leur financement;
 - b. renforcer leur indépendance financière et garantir une plus grande transparence des dépenses (en particulier les dépenses en faveur des contractuels externes qui, dans certains cas, sont soupçonnés d'avoir détourné des fonds publics);
 - c. veiller à ce que le budget des médias publics soit approuvé par un organisme indépendant utilisant une méthodologie transparente sans que le gouvernement ait la possibilité de modifier les allocations budgétaires, limitant ainsi l'influence politique sur la gestion des médias publics;
 - d. modifier la procédure et les critères de sélection des hauts responsables afin de s'assurer qu'il s'agit de professionnels des médias ayant une intégrité morale et aucun lien politique ;
 - e. fournir des garanties que l'expression de critiques par les journalistes à l'encontre de la direction ne sera pas considérée comme un acte de déloyauté et n'entraînera pas de sanctions administratives, comme le prévoit la loi.
- 8. Promouvoir le travail du Conseil national de la déontologie journalistique afin de renforcer la confiance dans le journalisme, par exemple :**
 - a. Encourager les citoyens, les autorités publiques, les politiciens, les militants et les entrepreneurs à soumettre leurs préoccupations concernant la couverture médiatique faite par les médias à la Commission d'éthique des médias, comme alternative aux procédures-bâillons (SLAPP), aux campagnes de diffamation et aux autres formes de pression (le Code de déontologie des médias bulgares et les pratiques du Conseil national de la déontologie journalistique devraient être examinés par des organisations des médias internationalement reconnues).
- 9. Ouvrir un dialogue avec la communauté des journalistes sur le renforcement du professionnalisme, du pluralisme et de l'indépendance du Conseil des médias audiovisuels (CEM), par exemple :**
 - a. apporter des modifications substantielles à sa structure (la sélection des membres et leur nomination);
 - b. permettre aux médias, aux ONG et aux universités de nommer des professionnels des médias reconnus;
 - c. mettre en place une capacité administrative et professionnelle suffisante pour garantir un contrôle efficace des discours de haine dans les contenus médiatiques.

10. Moderniser le programme d'études des médias dans le système éducatif national, par exemple :

- a. soutenir les efforts universitaires visant à introduire des cours sur l'éthique des médias, le journalisme d'investigation et le data journalisme;
- b. allouer des fonds suffisants aux universités afin de garantir que les enseignants aient accès aux meilleures et plus récentes pratiques en matière de journalisme;
- c. améliorer en Bulgarie les conditions pour les experts bulgares qui enseignent le journalisme et les matières connexes dans des établissements étrangers reconnus au niveau international;
- d. ouvrir un débat public sur l'introduction de cours d'éducation aux médias, de vérification des faits et de réflexion critique générale dans les lycées.

*Contact : Pavol Szalai, responsable du bureau UE/Balkans à RSF,
pszalai@rsf.org, +33 7 82 31 50 98*